



SOMMAIRE

EDITO : Les enfants aux oubliettes du gouvernement
JOURNÉE D'ETUDES DU 17 NOVEMBRE 2007 : Pour l'égalité des droits de tous les enfants
ILS ONT DIT... : Hubert Montagner à la réunion des délégations locales de DEI le 12 mai 2007
PROMOUVOIR LA CIDE AUPRES DES ENFANTS : Un chantier exigeant qui appelle la coopération
DEI EN RÉGIONS : La diversité des initiatives
...ET A L'INTERNATIONAL : DEI fait vivre l'Europe de la recherche / Aucun enfant sans éducation
DROITS DE L'ENFANT AU QUOTIDIEN : Les risques du FNAEG pour les enfants / Et toujours des familles déchirées...
ECOLE : Un autre fichier qui interroge : la « base élèves »
LIRE ET S'INSTRUIRE

EDITO

Les enfants aux oubliettes du gouvernement

Dans le précédent numéro de cette lettre, nous vous faisons part de l'interpellation par DEI des candidats à l'élection présidentielle pour connaître leurs intentions en matière de droits de l'enfant : nous les appelions tout particulièrement à élaborer enfin une politique globale cohérente et une loi POUR le bien-être des enfants. Faut-il y voir la preuve que dans notre société la responsabilité parentale partagée entre les deux parents n'est pas encore passée dans les mœurs ? Toujours est-il que ... seules les quatre candidates femmes nous ont répondu ([consulter ces réponses sur le site de DEI](#)) !

Ne nous arrêtons pas à l'absence de réponse d'un candidat devenu depuis lors Président de la République, élu il faut le reconnaître à une confortable majorité. Tout au plus peut-on remarquer avec malice qu'un quart de la population française n'a pas pris part à ce choix pour raison (ou « excuse » ?) de ...minorité ! Absents de la campagne électorale comme groupe social digne d'une politique spécialement pensée pour son bien-être, privés de faire entendre leurs voix dans les urnes, les enfants allaient-ils faire leur come back dans un gouvernement qui se voulait d'ouverture en s'attaquant aux sujets essentiels ? Au lendemain de l'élection, [Jean-Pierre Rosenczweig et Frédéric Jésus lançaient un appel](#) en ce sens où ils affirmaient : « *Il nous semble qu'à tout le moins les objectifs "enfance - jeunesse" et "familles" doivent se trouver explicitement affichés à travers un ministère ou une délégation interministérielle à l'enfance, à la jeunesse et aux familles* ».

Force est de constater qu'ils n'ont pas été entendus. Pas de trace visible de l'enfance ni des familles dans les portefeuilles gouvernementaux. Quant à la jeunesse, elle se retrouve prise en tenaille entre santé et sports, sous la houlette d'un célèbre entraîneur de rugby : espérons qu'elle sorte en bonne santé de la mêlée ! Plus sérieusement, cela laisse à penser qu'une nouvelle fois, l'enfant n'existerait qu'en tant qu'élève (confié comme tel au ministère de l'Education Nationale) ou comme délinquant potentiel (traité alors par le ministère de la Justice) ou encore comme étranger (dans ce cas, c'est le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale qui s'occupera de lui), découpé en rondelles de compétences ou en tranches d'âge comme à l'habitude ...

De petites lueurs cependant dans ce gouvernement : un ministre des Affaires étrangères qui a déjà dans ses cartons un projet de loi permettant la ratification de la Convention européenne relative à l'exercice des droits de l'enfant, une secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme (espérons que les droits de l'enfant fassent partie de sa lettre de mission !), un haut commissaire aux Solidarités actives qui avait en 2005 dirigé un rapport sur la pauvreté affectant tout particulièrement les familles et leurs enfants, ou encore un secrétariat d'Etat à la Politique de la ville dont on peut espérer que sa titulaire ait à cœur d'améliorer réellement le sort des « quartiers ». Nous leur souhaitons de conserver les convictions qui les animaient jusque-là et de disposer des marges de liberté et des moyens nécessaires à une réelle amélioration des politiques dans ces domaines.

Pour autant, une nouvelle fois, les politiques au pouvoir ne considèrent pas semble-t-il l'enjeu du bien-être des enfants et du respect global de leurs droits, en France et partout dans le monde, comme un sujet vital pour la planète. On rêve du développement durable de la planète Terre sans penser au développement durable des sociétés qui l'habitent. Car, on ne le redira jamais assez, plus les enfants seront dès aujourd'hui pris en compte dans leurs droits, plus la société sera durablement protégée.

[Retour au Sommaire](#)

JOURNÉE D'ETUDES DU 17 NOVEMBRE 2007

Pour l'égalité des droits de tous les enfants

DEI-France a décidé de consacrer sa Journée d'études aux discriminations négatives, visibles ou invisibles, qui entravent la réalisation effective de l'égalité des droits de tous les enfants, exigence première de la Convention Internationale de 1989. (art.2). Ces discriminations seront mises en évidence tout spécialement dans deux domaines de la vie des enfants : le cadre de vie (habitat, loisirs) et l'Ecole. Leurs répercussions sur le bien-être des enfants seront analysées. L'objectif de la journée est de parvenir, à partir des analyses et des expériences rapportées, à des propositions concrètes (projets à mettre en œuvre, dispositions institutionnelles ou obligations législatives nouvelles) permettant de progresser vers un meilleur respect des droits de tous les enfants sans distinction. Un [appel à contributions écrites](#) est disponible sur le site de DEI-France. Ces contributions, à adresser avant le 15 septembre, seront mises en ligne de façon à alimenter le débat du 17 novembre. L'ensemble viendra étayer les propositions d'exposé des motifs et de grandes lignes d'une loi POUR l'enfance à laquelle DEI appellera solennellement.

[Retour au Sommaire](#)

Hubert Montagner à la réunion des délégations locales de DEI le 12 mai 2007

Hubert Montagner, qui a rejoint les rangs de DEI-France, nous a fait le plaisir de développer devant les représentants des délégations locales réunis à Saint Denis le 12 mai dernier quelques « fondamentaux » du développement de l'enfant qui pourraient servir de base à des démarches locales cohérentes de promotion du bien-être des enfants et de leurs droits.

Retenons-en quelques idées forces

- Attention aux pièges du vocabulaire mal employé : opposer inné et acquis n'a pas de sens car l'inné (ce qui est présent à la naissance) n'est pas le génétique : au moment de la naissance, le bébé est déjà façonné par un environnement qu'il a perçu très tôt dans le ventre de sa mère. En particulier les rythmes de vie, plus ou moins bien accordés au rythme d'alternance jour/nuit, pourront avoir une influence décisive sur son développement. Le fœtus perçoit aussi la voix de sa mère et celle de son père, plus généralement les bruits de son environnement.
- De même, attention à ne pas confondre âge et maturité, ou plutôt croissance et développement. Il existe autant de scénarii de développement que d'individus et il faut être attentif à ne pas enfermer les enfants dans des classes d'âge.
- Le noyau vital pour un bon développement réside dans la sécurité affective de l'enfant. Hubert Montagner identifie trois racines principales pour créer cette sécurité :
 1. l'enfant a besoin d'une (ou plusieurs) figure(s) d'attachement « *secure* », qu'il ne faut pas restreindre à la mère ni au plus jeune âge : ce peut être quelqu'un d'autre que les parents et elle(s) est (sont) nécessaire(s), y compris au collège et au lycée ;
 2. l'enfant ne doit pas être à contre phase des rythmes extérieurs dont les principaux sont circadiens (sur 24 heures): l'importance du sommeil doit être rappelée ;
 3. enfin, il faut créer les conditions pour procéder à l'alliance du corps et de la pensée dans toutes les dimensions de l'espace : se situer dans l'espace est essentiel.
- L'alliance et la cohérence des familles et des autres structures éducatives (crèches, halte-garderies mais aussi écoles pré-élémentaires, centres de loisir, etc...) sont indispensables. L'enfant vit dans un écosystème auquel participent tous les lieux d'accueil et d'éducation, qui sont autant de composantes qui interagissent entre elles. Ainsi faut-il repenser les stratégies d'accueil en crèche pour rendre les enfants autant que les parents « *secure* », ou encore définir vraiment les finalités de l'école, de la primaire à l'université, en mettant l'enfant (et pas seulement l'élève) au cœur du système.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, nous leur recommandons de lire « L'arbre-enfant », publié en 2006 aux Editions Odile Jacob, ou de se reporter au texte d'Hubert Montagner sur [les maisons de la petite enfance](#) disponible sur le site de DEI.

En conclusion, on pouvait presque, à l'issue de cette matinée, retourner le thème de la « sécurité » omniprésent dans les préoccupations des décideurs politiques, en lui proposant un autre angle de vue : celui de la sécurité affective de l'enfant plutôt que de la sécurité policière de la société !

[Retour au Sommaire](#)

PROMOUVOIR LA CIDE AUPRES DES ENFANTS

Un chantier exigeant qui appelle la coopération

En pleine campagne présidentielle, la Défenseure des enfants, réaffirmant de la sorte la continuité de sa mission d'autorité indépendante du gouvernement, annonçait dans les médias un partenariat avec Albert Uderzo faisant d'Astérix un « ambassadeur exceptionnel des droits de l'enfant ». Un nouveau site était créé, sur lequel un [album des droits de l'enfant](#), illustré par des images extraites des albums d'Astérix, explique aux enfants certains des droits que la Convention leur reconnaît.

Nous aurions pu applaudir cette initiative qui comblait enfin un manque en créant un média adapté, attrayant, pour diffuser la Convention auprès des premiers intéressés que sont les enfants, comme l'exige d'ailleurs l'article 42 de cette même Convention. Malheureusement, un examen attentif de cet album laisse vite craindre une vision réductrice des droits de l'enfant et une dénaturation de la Convention, texte révolutionnaire qui est encore loin d'être appliqué, y compris dans notre pays : rappelons que la France se situe parmi les pays en queue de peloton dans une récente étude de l'UNICEF sur le bien-être des enfants dans les pays riches.

DEI-France a donc réagi à cette initiative qu'elle avait apprise par la presse en publiant un communiqué au titre humoristique : « [Les droits de l'enfant dissous dans la potion magique ?](#) » et nous avons dans le même temps écrit à la Défenseure pour lui demander de la rencontrer afin de lui exposer nos craintes. Apparemment cette dernière n'a pas goûté notre humour... Les journalistes quant à eux, n'y ont vu le plus souvent qu'une polémique autour du personnage d'Astérix et nous avons une fois de plus constaté combien il était difficile de les intéresser au fond du problème : la vision de l'enfant comme un sujet de droits, droits à être protégé bien sûr mais aussi droits à participer à son éducation et à être entendu dans toutes les décisions qui le concernent. Sans oublier, bien sûr, l'obligation juridique de l'Etat de tout faire pour que ces droits soient respectés...

La CIDE est un texte extrêmement riche, à la fois norme juridique internationale engageant l'Etat et texte à valeur éthique qui peut guider dans leurs pratiques aussi bien les parents, les éducateurs, les professionnels de l'enfance que tous les adultes qui partagent la responsabilité d'accompagner les enfants jusqu'à leur pleine émancipation. Elle doit également être connue des enfants qui en se l'appropriant, en feront un outil décisif pour un meilleur respect de leurs droits au quotidien. C'est pourquoi toute entreprise de diffusion de la CIDE auprès des enfants est particulièrement exigeante. Cette initiative de la Défenseure des enfants, louable dans son intention, aurait mérité une coopération avec les différents acteurs associatifs ou institutionnels des droits de l'enfant. Espérons qu'il ne soit pas trop tard !

[Retour au Sommaire](#)

La diversité des initiatives

La population française est marquée par la diversité ; DEI-France également et c'est ce qui fait sa richesse. Ainsi les délégations locales qui se sont lancées ces derniers mois dans l'aventure DEI ont-elles pris des initiatives dans des domaines variés et selon des approches différentes. Citons-en quelques exemples :

- Laëtitia Martin, de la délégation Midi Pyrénées, nous signale de graves régressions dans le droit au séjour des étrangers pour raisons médicales. Ainsi, récemment, le père d'un petit garçon marocain atteint d'une grave maladie a-t-il été renvoyé de France. Pour la première fois depuis dix ans, et malgré le refus des députés, en décembre 2005, de voter un texte législatif en ce sens, le gouvernement décide, sur la base d'indications données sur les intranets des ministères de l'Intérieur et de la Santé recensant « l'offre de soins » dans les pays d'origine, du renvoi de malades étrangers dans des pays où ils ne peuvent pas être effectivement soignés. L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) lance une [pétition](#) : « *Peut-on renvoyer des malades mourir dans leur pays ?* »
- Gervais Douba, de la délégation DEI-France en Haute Normandie, met sur pied pour le 28 Novembre prochain une journée conférence débat sur la problématique du respect à la lumière de la CIDE : toutes les précisions en dernière page.
- Thomas Delreux a organisé le 11 juin dernier à Lille, avec le projet de lancer une délégation DEI-France dans le Nord, une conférence de Jean-Pierre Rosenczweig sur les deux lois du 5 mars 2007 (protection de l'enfance et prévention de la délinquance) à laquelle ont assisté plus de 70 personnes, dont plusieurs responsables du conseil général du Nord.
- Michel-Jean Laveaud, délégué DEI-France du pays « Une autre Provence », a proposé une action sur le territoire du Rhône pour lutter contre les discriminations collectives des jeunes dans les dynamiques territoriales, et milite sans relâche pour une référence à la CIDE dans les politiques territoriales et la coopération européenne.

La prochaine réunion des délégations locales de DEI aura lieu à Saint Denis le **samedi 20 octobre prochain**. Elle sera probablement consacrée à un échange sur les pratiques locales puisque le temps a manqué le 12 mai dernier pour que les correspondants locaux puissent s'exprimer sur le sujet.

Si vous êtes intéressé(e) à rejoindre ou constituer une délégation locale, [rendez-vous sur le site de DEI-France](#) ou [prenez contact avec la coordination des comités locaux](#).

[Retour au Sommaire](#)

...ET A L'INTERNATIONAL

DEI fait vivre l'Europe de la recherche

DEI-France s'est engagé aux côtés de DEI-Belgique et de The Howard League (Angleterre et Pays de Galles), dans un projet de recherche coordonné par DEI-Hollande. Ce projet, co-financé par la Commission Européenne, s'inscrit dans le cadre du programme DAPHNE, visant à prévenir toutes formes de maltraitance infligées aux enfants, aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à protéger les victimes et les groupes à risque.

Cette recherche intitulée « *Les violences faites aux enfants en conflit avec la loi : Une étude sur les indicateurs pour une meilleure collecte de données en Europe* » tend à élaborer une liste d'indicateurs (à partir des normes et standards internationaux), afin de mettre en place des standards minimums de prévention et d'interdiction de toutes les formes de violence que les enfants en conflit avec la loi peuvent subir au cours de la détention. Il s'agit d'englober à la fois l'analyse du système judiciaire développé pour les mineurs dans chacun des pays partenaires, l'étude de la loi, la collecte de données statistiques disponibles ainsi que l'observation des règles et des pratiques institutionnelles, en insistant sur les différentes formes de privation de liberté. Le rapport final est attendu en mars 2008.

Aucun enfant sans éducation

« Nous pouvons tous faire la différence ! » Tel est le slogan de la [nouvelle campagne internationale lancée par DEI](#) qui veut sensibiliser au travail des enfants dans son ensemble et mettre l'accent sur la réintégration des enfants qui travaillent dans les écoles par le biais des systèmes d'éducation inclusive.

[Retour au Sommaire](#)

DROITS DE L'ENFANT AU QUOTIDIEN

Les risques du Fichier d'empreintes génétiques pour les enfants

Claire Brisset s'en était inquiétée dans son rapport 2005, un récent « fait divers » confirme ses craintes : le fichage au FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques), créé par la loi du 17 juin 1998 pour les atteintes sexuelles, et étendu par la loi du 18 mars 2003 à toute personne, sans limite d'âge, suspectée d'avoir commis certains délits comme un vol (entre autres), a failli frapper 2 enfants de 8 et 11 ans qui avaient volé un *tamagoshi* à l'insu de leur mère dans un supermarché (article du Parisien du 5 mai 2007). Outre la démesure du dépôt de plainte du magasin - alors que le préjudice avait été réparé - et alors que l'on sait que tout enfant a parfois besoin de transgresser (avec mesure !) les règles pour grandir et surtout de se voir reconnaître le droit à l'oubli de ces menues transgressions par la société des adultes, cet incident (qui a mis le père des enfants « hors la loi » en refusant les prélèvements biologiques sur ses enfants) a révélé qu'un enfant, même dépourvu de discernement, même non susceptible d'être pénalement sanctionné, et même non coupable, pouvait se retrouver fiché pour 25 ans au FNAEG. Il y a urgence à réformer les conditions d'utilisation de ce fichier et à demander une nième fois que les implications pour les enfants des nouvelles dispositions législatives soient dûment pesées avant d'être votées. À ce sujet DEI attend toujours le vote au Sénat du texte du 13 février 2003 portant création des délégations parlementaires aux droits de l'enfant qui avaient entre autres cette attribution.

Et toujours des familles déchirées...

L'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) informe dans un [communiqué du 22 juin](#) que des enfants ont été séparés de leurs parents et que ces derniers risquent la prison pour « obstruction au refoulement », la Police aux frontières n'ayant pas pu savoir par où est arrivée ni d'où est originaire cette famille. Le juge des enfants et la Défenseure des enfants ont été saisis, sans résultats au 22 juin. La réunification de cette famille s'impose au plus vite .

[Retour au Sommaire](#)

Un autre fichier qui interroge : la « base élèves »

La généralisation du fichier centralisé « base élèves » expérimenté cette année dans un certain nombre d'écoles suscite, malgré l'aval reçu de la Commission Nationale Informatique et Libertés, de nombreuses protestations et inquiétudes vis à vis des droits des enfants, notamment le droit au respect de la vie privée, le droit à l'éducation et le droit à la non discrimination. Il devrait en particulier contenir des informations personnelles telles que la nationalité des parents, les suivis éducatifs et paramédicaux dont l'enfant peut faire l'objet dans le cadre de l'école, son cursus scolaire complet. Le fait que ces informations nominatives puissent être centralisées au niveau académique (et non plus seulement dans l'établissement scolaire) et le risque qu'elles soient croisées avec d'autres fichiers tels que les fichiers municipaux en des temps où le maire se voit attribuer de nouvelles responsabilités de prévention de la délinquance ne peut que nous inquiéter. Quelles sont les retombées bénéfiques pour les enfants de ce nouveau dispositif ? Quelles sont les dispositions empêchant les croisements de la « base élèves » avec d'autres fichiers à des fins autres que le seul intérêt des enfants ? Autant de questions auxquelles DEI-France estime indispensable que le gouvernement réponde avant toute généralisation de cette expérimentation.

[Retour au Sommaire](#)

LIRE ET S'INSTRUIRE

Enfance dangereuse, enfance en danger ?

L'appréhension des écarts de conduite de l'enfant et de l'adolescent

Issu du colloque organisé le 23 octobre 2006 par l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant, et en pleine polémique sur le rapport de l'INSERM, cet ouvrage collectif sous la direction de Lucette Khaïat et Cécile Marchal permet de peser les enjeux des pratiques de dépistage des « troubles de conduite » des mineurs à des fins de prévention de la délinquance.

Editions Erès / juin 2007 / 272 pages / 23 euros



Le respect à la lumière de la CIDE

La délégation DEI de Rouen organise le **Mercredi 28 Novembre 2007** une journée régionale sur la citoyenneté de l'enfant par le prisme de la CIDE. Le thème de la journée s'intitule "Le respect à la lumière de la Convention internationale des Droits de l'enfant". L'objectif de la journée est de favoriser l'invention ou le partage des expériences ou de bonnes pratiques et d'amorcer l'ancrage de la CIDE dans la gouvernance des collectivités locales. En plus de conférences didactiques qu'apporteront Bernard Defrance, Frédéric Jésus, Hubert Montagner et Jean Le Gal, les expériences Seinomarines (habitants de la Seine maritime) vont de l'école élémentaire au centre de réinsertion par le travail, à l'apport des conseillers d'éducation de deux collèges et un lycée et à la mise en scène théâtrale du respect, réalisée par un club de théâtre d'une banlieue dite "difficile."

Le programme de cette journée ainsi qu'un appel à contributions seront disponibles prochainement sur le site de DEI.

Inscriptions [auprès du secrétariat de DEI](#), soit en [contactant directement la délégation de Rouen](#) (carte des delegations locales sur le site de DEI).

Université d'été sur la citoyenneté et la participation des enfants

L'Institut International des Droits de l'Enfant organise, avec le ministère de la famille et l'université du Luxembourg, une Université d'été (formation francophone) à Echternach du **16 au 20 juillet** prochain sur le thème de la citoyenneté et de la participation des enfants (référence aux art 12 et 17 de la CIDE).

Toutes les informations sur www.childsrights.org

Colloque sur la migration de mineurs non accompagnés à Poitiers

Migrinter organise les **10 et 11 octobre 2007** à la maison des sciences de l'homme et des sociétés de Poitiers un colloque international sur la migration des mineurs non accompagnés en Europe. Tous renseignements sur le site :

<http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter>

Formation autour de la protection de l'enfance

Les **22-23-24 octobre** prochains, l'association Pratiques Sociales organise comme chaque année à Marly le Roi une formation. Cette année le thème en est : "Pourquoi donc la protection de l'enfance ?".

Toutes les informations sur <http://www.pratiques-sociales.org/Global1.htm>

Et pour suivre l'actualité des droits de l'enfant au jour le jour

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous gratuitement à la revue de presse électronique de Bernard Defrance. Il vous suffit d'en [faire la demande](#) à dei@bernard-defrance.net ou mieux encore, de [nous rejoindre](#) (rubrique « présentation » dans le sommaire du site : www.dei-france.org).

Et n'oubliez pas de réserver dès maintenant le samedi 17 novembre pour la journée d'études de DEI sur le thème de l'égalité des droits des enfants et des discriminations

[Retour au Sommaire](#)

N'hésitez pas à transmettre vos remarques et suggestions sur cette lettre : sophie.grailat@wanadoo.fr

Si vous souhaitez ne plus recevoir la lettre, merci de nous le faire savoir à contact@dei-france.org